



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 51186

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la récente évasion par hélicoptère de la prison la plus moderne de La Réunion. Il souhaite savoir combien d'établissements pénitentiaires sont dotés d'un dispositif destiné à empêcher ce type d'évasion par les airs et si toutes les prisons françaises seront équipées d'un tel dispositif à l'avenir.

Texte de la réponse

Les mesures destinées à lutter contre les évasions par les airs depuis les établissements pénitentiaires, consistent à équiper un grand nombre d'établissements en dispositif anti-atterrissages, particulièrement ceux qui accueillent des détenus sensibles. Au 1er juillet 2009, 81 établissements sont dotés de filins ou de mâts anti-hélicoptère. En outre, la plupart des futurs établissements seront équipés de ces dispositifs, selon leur nature (centre de détention, maison d'arrêt ou centre pénitentiaire). Il n'est pas possible d'équiper tous les établissements pénitentiaires français (soit 194) d'un dispositif anti-hélicoptère, en raison de la diversité de leurs caractéristiques architecturales et de leurs structures.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51186

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5268

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8134